

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance ordinaire du 17 mai 2021

Le Conseil Municipal de FLAVIGNY sur MOSELLE, régulièrement convoqué le 13 MAI 2021 s'est réuni le 17 mai 2021 à 20 h 00 au foyer de FLAVIGNY sur MOSELLE, sous la présidence de Marcel TEDESCO, Maire.

### Etaient présents :

TEDESCO Marcel, RAVEY Dominique, DURAND Pascal, ROZAIRE Anne, ROMARY Jean-Claude, CARDOT Marie-Claude, ~~ROUSSEAU Dominique~~, GREINER Cathy, ~~BLAISON Jean-Marie~~, SIMONIN Frédérique, NOISETTE Laurent, ~~JACOB Valérie~~, ÉTÉVÉ Guillaume, ~~MEYER Christine~~, FRESSE Sébastien, HUSSON Séverine, GEORGEL Gérard, ~~HINDELANG Stéphanie~~, GIRAUD Anthony

Etaient excusé(e)s : ROUSSEAU Dominique, BLAISON Jean-Marie, JACOB Valérie, MEYER Christine, HINDELANG Stéphanie.

### Procuration :

Dominique ROUSSEAU à Marcel TEDESCO

Valérie JACOB à Pascal DURAND

Christine MEYER à Cathy GREINER

Stéphanie HINDELANG à Dominique RAVEY

Secrétaire de séance : Pascal DURAND

## **N°27/2021 : APPROBATION DU DOSSIER PRO ET DU DCE POUR LE PROJET INTERGENERATIONNEL ET LANCEMENT DU MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE**

Le Maire rappelle que, par délibération en date du 09 novembre dernier, le conseil municipal avait approuvé l'Avant-Projet Détaillé concernant le projet intergénérationnel pour un montant de 3 890 796 € ht, soit 4 668 955 € ttc comprenant les différents ouvrages ainsi que l'ensemble des études et frais divers s'y rapportant.

**QUARTIER INTERGENERATIONNEL FLAVIGNY SUR MOSELLE**

DEPENSES		RECETTES	
INTITULE	MONTANT	INTITULE	MONTANT
Concours (pub, rémunéré)	44 298 €	Etat (detr) pour Flavigny	342 188 €
Géodatis	15 408 €	Etat (dsil) pour Flavigny	121 793 €
Fondasol	15 653 €	Région Grand Est (à répartir)	210 000 €
3DHabitat	7 435 €	Département (cts) estim flavigny	250 000 €
Socotec (CSPS)	9 835 €	Part CCMM multi-accueil (100%)	533 783 €
Apave Alsacienne SAS	8 640 €	Part CCMM médiathèque (1/3)	258 644 €
SEBL	75 900 €	Part CCMM études (31%)	324 522 €
E&F et BET2C	323 600 €	Carsat subvention	100 000 €
Sérial acoustique	14 544 €	CARSAT emprunt	500 000 €
Néomys	5 400 €	Emprunt	300 000 €
Logements séniors	1 434 238 €	Vente des terrains	300 000 €
Espace partagé	775 931 €	Autofinancement (25%)	1 039 416 €
Multi-accueil	633 783 €		
Révision de prix (8%)	227 516 €		
Taux de tolérance (3%)	85 319 €		
Aléas et imprévus (5%)	142 198 €		
Assurances (DEC et DO) (2,5%)	71 099 €		
Total HT :	3 890 796 €		
TVA (20%)	778 159 €	Récupération TVA	388 609 €
<b>TOTAUX :</b>	<b>4 668 955 €</b>	<b>TOTAUX :</b>	<b>4 668 955 €</b>

Depuis cette date, la maîtrise d'œuvre a préparé le dossier PRO (études de projet) ainsi que le DCE (Dossier de Consultation des Entreprises), dernière étape avant le lancement de la consultation dans le cadre d'un marché public à procédure adaptée (MAPA). Le montant global des travaux est estimé à 2 843 953 € ht, réparti entre les lots suivants :

N° du lot	Intitulé du lot
01	VRD
02A	Démolitions Gros œuvre
02B	Charpente
03	Etanchéité - Couverture
04	Parement façades
05	Menuiseries extérieures - Metallerie
06	Menuiseries intérieures
07	Cloisons - Faux-plafonds
08	Revêtements de sol
09	Peinture
10	Electricité CFA - CFO
11A	Chauffage ventilation
11B	Plomberie
12	Appareil élévateur

Après toutes ces explications, le Maire propose donc que le conseil municipal :

- **APPROUVE le dossier PRO et le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)** établis par le Groupement E&F ARCHITECT-BET2C concernant l'aménagement d'un projet intergénérationnel composé de 9 logements séniors, d'un espace partagé et des infrastructures correspondantes pour un montant estimé à 2 843 953 € HT, soit 3 412 743,60 € TTC qui se décomposera comme présenté ci-dessus,
- **VALIDE le plan de financement et confirme** son inscription au budget primitif 2021 - opération n°2015-09 intitulée « projet intergénérationnel »,
- **AUTORISE** le Maire à lancer un marché à procédure adaptée pour l'ensemble de ces travaux y compris pour les ouvrages concernant la communauté de communes Moselle Madon en application de la convention de co-maîtrise d'ouvrage publique approuvée par les deux structures,
- **RAPPELLE** les membres de la commission d'ouverture des plis élus le 9 novembre 2020, à savoir : Pascal DURAND (coordonnateur du projet), Anne ROZAIRE (vice-présidente cadre de vie) et Jean-Claude ROMARY (vice-président travaux), en qualité de membres titulaires ; Dominique RAVEY (vice-présidente affaires sociales), Dominique ROUSSEAU (délégué associations et prévention) et Frédérique SIMONIN (membre cadre de vie) en qualité de membres suppléants. Conformément à la convention de co-maîtrise d'ouvrage, les deux représentants de la CCMM (MM. Patrick POTTS et Daniel LAGRANGE) seront associés à l'attribution des marchés de travaux mais n'auront cependant pas le droit de vote.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **N°28/2021 : APPROBATION DE L'AVANT PROJET DETAILLE (APD) ET LANCEMENT DU MAPA « SECURISATION RUE DU PRIEURE » ET DECISION MODIFICATIVE N°2021-01**

M. Jean-Claude ROMARY, 4<sup>e</sup> Adjoint chargé de la commission travaux, rappelle que la commune a, depuis plusieurs années, engagé une réflexion sur la mise en sécurité de la rue du Prieuré afin de lutter contre la vitesse excessive de certains automobilistes et le stationnement anarchique sur la chaussée.

Il explique que, par délibération en date du 25 janvier dernier, les élus avaient sollicité une subvention pour ces travaux sur la base d'une ancienne étude qui s'élevait à 97 084 € HT, soit 116 500 € TTC afin de respecter la date butoir concernant la DETR fixée au 28 janvier 2021.

Or, ce premier projet n'avait pas encore été travaillé par la nouvelle équipe municipale et ne prenait pas en compte les nouvelles orientations environnementales présentées récemment aux élus. Au cours de ces dernières semaines, plusieurs réunions conjointes entre les commissions « cadre de vie » et « travaux » et le maître d'œuvre SEFIBA ont abouti à la mise au point d'un nouveau projet respectant les nouvelles attentes des élus municipaux sur la base des préconisations du CAUE.

M. ROMARY présente à l'assemblée le projet établi par SEFIBA qui consiste à l'aménagement général de la rue du Prieuré avec la création d'un cheminement piéton d'un côté de la voirie, le calibrage de la chaussée par la pose de bordures, la création de places de stationnement sur des zones enherbées carrossables afin de favoriser l'infiltration des eaux de pluie, la réalisation d'une chicane sur la partie haute de la rue pour réduire la vitesse des automobilistes et la création d'espaces verts avec la plantation de quelques arbres à tige et arbustes. Les eaux de pluie provenant de la voirie seront principalement gérées par infiltration.

Les nouvelles zones enherbées carrossables ou les espaces verts permettront par le biais d'un calage voirie adapté de renvoyer les eaux vers les surfaces infiltrantes (800m<sup>2</sup> au total). En plus des profils en travers adaptés, des caniveaux en pavés type Girpav seront implantés sur la chaussée avec pour objectifs de diriger les eaux de ruissellement vers les zones d'infiltration et de réduire la vitesse des automobilistes. Afin de gérer le surplus d'eau en cas de fortes pluies, des grilles avaloirs seront implantées et raccordées sur le réseau assainissement existant. Cet aménagement permet également d'avoir une continuité d'aménagement suite aux derniers travaux faits rue du Doyen Jacques Parisot.

Ce projet d'un montant total estimé à 194 713 € HT, soit 233 655,60 TTC, comprend deux possibilités de moins-values (suppression des pavés et du béton désactivé) qui permettraient de diminuer le coût total de 32 532 € HT si les subventions escomptées n'étaient pas octroyées. En raison de la crise sanitaire, ce projet n'a pas pu être exposé préalablement aux riverains mais une présentation sera faite en présence de l'entreprise retenue avant le début des travaux fixé courant septembre 2021.

Après avoir remercié les commissions « cadre de vie » et « travaux » pour leur travail et Jean-Claude ROMARY pour sa présentation, le Maire, propose que l'assemblée délibérante :

- **DONNE SON ACCORD** sur le projet de mise en sécurité de la rue du Prieuré estimé à 194 713 € HT, soit 233 655,60 TTC,
- **AUTORISE** le lancement d'un marché à procédure adaptée pour ces travaux,
- **PROPOSE** en qualité de membres de la commission d'ouverture des plis :
  - 3 titulaires = Anne ROZAIRE, Jean-Claude ROMARY, Anthony GIRAUD
  - 3 suppléants = Dominique RAVEY, Pascal DURAND, Sébastien FRESSE
- **DONNE SON ACCORD** sur la décision modificative n°2021-01 suivante pour abonder ce programme d'investissement dans l'attente des subventions et de la récupération de la TVA :
  - ✓ Opération 202103 - Mise en sécurité incendie Ecoles = - 30 000 €
  - ✓ Opération 202002 - Réfection Bas rue de Mirecourt = - 60 000 €
  - ✓ Opération 022014 - Sécurisation rue du Prieuré = + 90 000 €

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**N° 29/2021 : APPROBATION DE L'AVANT PROJET DETAILLE (APD) ET  
LANCEMENT DU MAPA « RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC »**

M. Jean-Claude ROMARY, 4<sup>e</sup> Adjoint chargé de la commission travaux, rappelle que la commune a, depuis plusieurs années, engagé une réflexion sur la rénovation de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune. Il précise qu'en 2017 un marché de service avait été lancé pour une mise en location de tous les points lumineux avec option d'achat à l'issue d'une période de 6 ans mais que celui-ci s'était révélé infructueux car trop complexe sur le plan administratif.

Après réflexion, la commune s'orienterait désormais sur le remplacement de tous les luminaires dans le cadre d'un marché de travaux et le parc resterait donc la propriété communale.

L'adjoint aux travaux rappelle les caractéristiques du futur marché de rénovation de l'éclairage public : la commune possède environ 264 points lumineux. La durée annuelle moyenne d'un éclairage public est de 4200 heures. En 2020, la consommation de l'éclairage public s'élevait à 173 MWh, soit environ 70 % du volume total de l'électricité consommée dans tous nos bâtiments. En 2020, les coûts de l'éclairage public sont les suivants : pour l'énergie consommée 17 000 € hors taxe et hors CSPE. Les abonnements s'élèvent à 4 200 € environ. La commune passe un contrat de maintenance auprès d'Eiffage pour un montant annuel de 11 000 € HT. **Le montant total du fonctionnement de l'éclairage s'élève donc à 32 200 € HT par an.**

Le marché consistera à la fourniture et à la pose de crosses adaptées au parc actuel et au remplacement de toutes les lampes par un éclairage de type LED. Le titulaire proposera différents types de crosses en fonction des différents mâts implantés dans le village. Les luminaires de type LED proposés disposeront d'une puissance adaptée aux objectifs d'éclairage conditionnés par la zone géographique (voie principale, voirie secondaire, parking, ...). Les drivers permettront la programmation de plages d'abaissement d'éclairage durant la nuit.

Jean-Claude ROMARY a estimé le montant des travaux de remplacement des luminaires existants à 150 000 € HT. Cet investissement peut donc être amorti approximativement en 5 ans d'exploitation. A noter qu'une lampe LED consomme à minima 50 % d'énergie de moins qu'une lampe d'ancienne génération et que ce programme d'investissement s'inscrit donc pleinement dans les orientations communales en matière de consommation d'énergie et d'optimisation financière.

Des contacts ont été pris avec le SDE (Syndicat Départemental d'Electricité) et « Terres de Lorraine » afin de connaître les subventions éventuelles à un tel investissement. Une offre de marché pourrait donc être réalisée rapidement.

Après avoir remercié Jean-Claude ROMARY pour sa présentation et la commission « travaux » pour son travail, le Maire propose que l'assemblée délibérante :

- DONNE SON ACCORD sur le projet de rénovation de l'éclairage public estimé à 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC,
- AUTORISE le lancement d'un marché à procédure adaptée pour ces travaux,

- PROPOSE en qualité de membres de la commission d'ouverture des plis :
  - 3 titulaires = Jean-Claude ROMARY, Guillaume ETEVE, Stéphanie HINDELANG,
  - 3 suppléants = Anne ROZAIRE, Cathy GREINER, Laurent NOISETTE
- SOLLICITE une subvention du SDE54, du Conseil Départemental (contrat territoire solidaire) et de l'Etat (DSIL) au titre de la transition écologique et s'engage à prendre en charge la partie non subventionnée,
- RAPPELLE que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2021 sur l'opération n°2021-01 « Rénovation de l'éclairage public ».

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

## **N° 30/2021 : ORIENTATIONS MUNICIPALES POUR LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PROJETS COMMUNAUX**

La situation environnementale est inquiétante. Les rapports du Groupe International d'Experts sur le Climat confirment que l'activité humaine amplifie les désordres naturels. Que ce soit dans les domaines de l'alimentation, de la qualité de l'environnement, de la consommation d'énergie, des rejets, tout est lié et invite à agir.

Les informations apportées par les experts sur le climat, les prises de position nationale et internationale, les mesures gouvernementales appellent à engager des actions sans attendre.

Chacun, à sa place, peut agir pour que la situation s'améliore : les petits pas sont essentiels et peuvent s'inscrire dans une politique plus globale.

Fort de ce constat, le conseil municipal a chargé Cathy GREINER, conseillère municipale déléguée de la commission « cadre de vie », de promouvoir l'environnement, le développement durable et la transition énergétique dans les projets communaux. De nombreuses actions seront également menées en lien avec la communauté de communes Moselle Madon qui possède de nombreuses compétences dans les thèmes abordés.

Suite à la présentation en synthèse, Cathy GREINER expose les différents axes qui ont été travaillés au sein de sa commission :

- Préserver les espaces naturels
- Valoriser les étangs
- Sensibiliser au bon usage de l'eau
- Encourager les actions d'information et solliciter les ressources locales
- Développer des itinéraires alternatifs à l'automobile (circuit pédestre et vélo pour déplacement dans le village)
- Engager tous les nouveaux projets au regard de l'environnement
- Développer la végétalisation dans la commune
- Encourager l'autonomie alimentaire
- Tendre vers moins de déchets

- Lutter contre le gaspillage énergétique

Sur la base de ces orientations, la commission a décliné un certain nombre de ces actions qui pourront être portées par tous les élus de manière transversale au sein des commissions municipales lors de la préparation des projets. Elles sont aussi une invitation à agir ici et maintenant avec les habitants.

### **Quel projet environnemental pour la commune de Flavigny-sur-Moselle ?**

#### **Les espaces naturels**

Valoriser et préserver les écosystèmes dans la commune. L'environnement de qualité dans notre village est à faire connaître, faune, flore.

Agir contre les plantes invasives. Action IMA : Informer (sensibilisation), Mobiliser pour les espaces communs (défrichage collectif), Arracher (action individuelle dans son jardin). Chercher les filières de récupération (alimentation chèvres, chevaux, méthanisation ?) Proposer des interventions ponctuelles aux habitants le dernier samedi 27 mars, de juin et d'octobre.

S'appuyer sur les compétences de la Chambre d'Agriculture, le SPIGEST (association synergie plantes invasives Grand Est), Voies Navigables de France, l'entreprise Norematt,

Objectif : classer la zone des étangs en ENS (espace naturel sensible) un parcours pédagogique, en lien avec les utilisateurs : pêcheurs, promeneurs, restaurer l'arboretum bord du canal du Moulin et mettre en valeur les espèces présentées.

#### **L'eau**

L'eau est un bien de plus en plus coûteux. Sensibiliser le public à un bon usage de l'eau. Récupération des eaux de pluie pour tout projet d'aménagement (à l'exemple de ce qui a été fait dans le lotissement du Petit Avillon), récupération des eaux pluviales au local technique pour l'arrosage, équiper les robinets des bâtiments publics de mousseur d'eau (moins consommateur en eau), réservoir d'eau enterré dans les nouveaux programmes immobiliers.

#### **Vivre ensemble**

Encourager les actions de sensibilisation, d'information, à destination de l'ensemble des habitants. A travers le groupe VIVRE ENSEMBLE : échanger entre habitants et avoir des expériences communes.

Solliciter les ressources locales, des savoir-faire à faire savoir. Par exemple, pour la formation à la taille et la greffe d'arbres ou pour partager ses connaissances sur les nombreuses variétés de plantes locales, autres personnes ressources...

#### **Liaisons douces**

Les transports sont à l'origine de 30% des émissions de CO2. En conformité avec le Plan Local d'Urbanisme développer les itinéraires cyclable et chemins pour relier le village d'un bout à l'autre, inventaire et plan des sentiers dans le village.

Informers les parents d'élèves et les enseignants sur des alternatives aux automobiles tel que le pédibus, l'utilisation de toutes les possibilités de parking au centre village.

### **Engager tout nouveau projet au regard de l'environnement**

Exemple des sanitaires de l'école : récupération de l'eau de pluie pour chasse d'eau et chauffe-eau solaire. Dans le projet intergénérationnel (presbytère) : récupérer l'eau de pluie pour l'arrosage (voir avec le Maître d'ouvrage), choisir des matériaux Haute Qualité Environnementale ou issus de filière recyclage, etc.

### **Développer la végétalisation dans la commune**

Fleurissement et embellissement du village en choisissant des plantes économes en eau. Identifier les espaces disponibles pour y planter des espèces permanentes, intervention du CAUE pour planifier les plantations. Engazonner les allées du cimetière. Végétaliser et désimperméabiliser les surfaces aménagées comme dans la rue du Prieuré.

### **Encourager l'autonomie alimentaire**

Promouvoir les Pâquis communaux, les jardins de particuliers, l'Amap Les libellules, élargir l'offre de producteurs locaux.

### **Déchets**

Tendre vers moins de déchets, en lien avec les services de la CC (Covalom), lutter contre le gaspillage alimentaire à Resto-loisirs (voir l'expérience du Pays Terres de Lorraine), éviter et trier les déchets à l'école (bacs à papier), en Mairie, installer une armoire de dons, encourager les habitants à la réduction de leurs déchets, meilleure connaissance des filières de recyclage : visite site Paprec, entreprise d'insertion Relais pour le tissu.

### **Energie**

Lutter contre le gaspillage énergétique, repenser l'éclairage public pour des économies et une moindre pollution nocturne, rechercher des gains bâtiment par bâtiment, réfléchir aux centrales villageoises avec le pays Terres de Lorraine (vers une autonomie énergétique locale [www.centralesvillageoises.fr](http://www.centralesvillageoises.fr), [www.territoires-energie-positive.fr](http://www.territoires-energie-positive.fr)).

### **Avec d'autres**

Développer des relations sur les questions environnementales avec les établissements sur la commune : OHS, EREA, CRAM, les entreprises sur le plateau, les agriculteurs.

**Après avoir entendu la présentation de Cathy Greiner, Conseillère déléguée à l'environnement et avoir remercié l'ensemble de sa commission pour le travail accompli, le Maire propose que le conseil municipal adopte les actions pour engager la commune dans une politique environnementale pour le mandat 2020-2026.**

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

### **N°31/2021 : PASSATION D'UN AVENANT N°1 AVEC PIERRE LUXEMBOURGER POUR BAIL MARAICHAGE**

Mme ROZAIRE, 3<sup>e</sup> adjointe responsable de la commission « cadre de vie » rappelle que, par délibération en date du 3 avril 2017, la commune a loué une partie de la parcelle



référéncée n°10 - section ZP (environ 1,50 hectare) à M. Pierre LUXEMBOURGER à usage de maraîchage.

Parallèlement, la commune avait mis à disposition du maraîcher, au début de son activité, une surface d'environ 3 000 m<sup>2</sup> lieudit « Les Iles du Moulin » où se trouvent les pâquis.

Or, depuis la réorganisation des pâquis, la collectivité a reçu plusieurs demandes qu'elle ne peut honorer par manque de terrain disponible.

En conséquence, Mme ROZAIRE a rencontré dernièrement Pierre LUXEMBOURGER pour lui proposer d'augmenter la surface du bail de maraîchage dont il dispose au Patis de Belleville pour le porter à 2 hectares et récupérer la surface de pâquis qui lui avait été octroyée à l'époque aux Iles du Moulin.

Après avoir remercié Mme Anne ROZAIRE pour sa présentation, le Maire propose que l'assemblée délibérante :

- AUTORISE la passation d'un avenant n°1 au bail de location passé avec Pierre LUXEMBOURGER sur la parcelle n°10P - section ZP pour une surface complémentaire de 50 a,
- PRECISE que la location se fera sur la base de 105,52 € l'hectare conformément au tarif pratiqué dans le bail initial.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

### **N°32/2021 : AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SPL-XDEMAT**

Mme Marie-Claude CARDOT, conseillère municipale déléguée au numérique, rappelle que la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, notre collectivité a adhéré à la société ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle, ainsi que la Région Grand Est, de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Début mars 2021, SPL-Xdemat comptait 2755 actionnaires. Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code du commerce, l'Assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes.

À l'occasion de cette réunion, d'autres points peuvent lui être présentés tels qu'un point sur les mandats des administrateurs ou l'adoption d'une nouvelle version du règlement intérieur. Depuis l'an passé, il a été décidé d'ajouter à ces points, l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

En effet, tout au long de l'année, de nouvelles collectivités locales ou de nouveaux

groupements de collectivités souhaitent devenir actionnaires de la société et achètent à ce titre une action de la société, modifiant la répartition de son capital social. Il arrive également que certains actionnaires décident de sortir de la société et revendent leur action, suite à leur disparition administrative ou faute d'utilisation des outils mis à leur disposition.

Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, 377 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 108 ont été rachetées pour permettre à 9 actionnaires (dont la Région Grand Est) d'en sortir. Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social.

Le capital social, divisé en 12 838 actions, est désormais réparti comme suit :

- le Département de l'Aube : 6 563 actions soit 51,12 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 873 actions soit 6,80 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 330 actions soit 2,57 % du capital social,
- le Département de la Marne : 569 actions soit 4,43 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 293 actions soit 2,28 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 447 actions soit 3,48 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 530 actions soit 4,13 % du capital social,
- le Département des Vosges : 476 actions soit 3,71 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 2 757 actions soit 21,48 % du capital social.

Cette nouvelle répartition détaillée dans la liste des actionnaires annexée à la présente, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale. Or, selon l'article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux sociétés publiques locales, « à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale sur la modification portant sur la composition du capital ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification ».

Il convient donc d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat et d'autoriser le représentant de la collectivité à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale de la société. Le Maire propose donc au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, à savoir :
  - le Département de l'Aube : 6 563 actions soit 51,12 % du capital social,
  - le Département de l'Aisne : 873 actions soit 6,80 % du capital social,
  - le Département des Ardennes : 330 actions soit 2,57 % du capital social,
  - le Département de la Marne : 569 actions soit 4,43 % du capital social,
  - le Département de la Haute-Marne : 293 actions soit 2,28 % du capital social,
  - le Département de Meurthe-et-Moselle : 447 actions soit 3,48 % du capital social,
  - le Département de la Meuse : 530 actions soit 4,13 % du capital social,
  - le Département des Vosges : 476 actions soit 3,71 % du capital social,
  - les communes et groupements de communes : 2 757 actions soit 21,48 % du capital social.

capital social, conformément à la liste des actionnaires annexée à la présente :

- Donner pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

**ADOPTE à l'UNANIMITE**

### **N°33/2021 : MOTION POUR REVERSEMENT TAXE INTERIEURE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TICFE)**

Dominique RAVEY, 1<sup>ère</sup> Adjointe et Vice-Présidente Santé de la Communauté de Communes Moselle Madon, rappelle que le Conseil Communautaire a voté le 15 avril dernier, une motion pour le reversement de la TICFE aux collectivités de moins de 2000 habitants.

En effet, la loi prévoit que d'ici à 2023 les actuelles taxes communale et départementale sur la consommation finale d'électricité fusionneront en une part de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE).

Jusqu'à présent la taxe communale avait été instituée par moins de 30 communes en Meurthe-et-Moselle dont la commune de Flavigny sur Moselle, ce qui représentait environ 10 000 € par an. La taxe va être généralisée, avec un coefficient qui augmentera de manière progressive. Son impact pourra être significatif, notamment pour les foyers « tout électrique » : de l'ordre de 120 € en 2023.

La taxe représentera par ailleurs une recette non négligeable pour les collectivités, y compris les petites communes, puisqu'à terme, sur le périmètre du syndicat départemental d'électricité (SDE) le produit est estimé à plus de 9 millions d'euros. La loi prévoit que les communes de plus de 2000 habitants perçoivent directement cette recette. En revanche, pour les communes de moins de 2000 habitants, le produit va au SDE, charge au syndicat de définir les modalités de reversement partiel de la taxe.

Deux poids, deux mesures : cette distorsion entre petites et grandes communes est incompréhensible. Après avoir entendu l'exposé de Dominique RAVEY, le Maire propose que le conseil municipal, dans la lignée de la Communauté de Communes Moselle Madon, :

- **EN APPELLE au Gouvernement et aux parlementaires** pour que la loi soit rapidement amendée dans le sens d'un système unique de versement direct du produit de la taxe à toutes les communes, quelle que soit leur taille,
- **SOUHAITE**, dans l'attente, que le syndicat départemental d'électricité reverse aux communes de moins de 2 000 habitants la fraction la plus large possible du produit de la taxe.

**ADOPTE à l'UNANIMITE**

## **N° 34/2021 : PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES OU SYNDICATS INTERCOMMUNAUX POUR LES ELEVES FREQUENTANT LA CLASSE ULIS**

Dominique RAVEY, 1<sup>ère</sup> Adjointe responsable des affaires scolaires, rappelle que l'école primaire du village dispose d'une classe d'intégration, dénommée classe ULIS, qui accueille chaque année une dizaine d'élèves provenant en partie des communes environnantes.

En vertu de l'article L. 212-8 du code de l'éducation, la commune d'accueil peut demander une contribution à la commune de résidence de l'élève. Pour le calcul de cette participation financière, il est tenu compte du coût moyen par élève calculé sur la base des dépenses de l'ensemble des écoles publiques de la commune d'accueil. Les dépenses à prendre en compte à ce titre sont les charges de fonctionnement, à l'exclusion de celles relatives aux activités périscolaires et de la cantine. Dominique RAVEY informe l'assemblée du coût par élève qui a été déterminé pour l'année scolaire 2020/2021, à savoir : **247,29 €** qui comprend les charges suivantes :

Entretien des locaux	866,4
Electricité	232,2
Chauffage	553,2
Eau	93,31
Fournitures scolaires	770
Natation et transport	205,04
TOTAL pour la classe	2720,15
Nombre d'élèves	11
<b>TOTAL par élève</b>	<b>247,29</b>

Lors d'une scolarisation classique, le versement de la participation repose sur un accord entre les communes de résidence et d'accueil. Par contre, l'affectation d'un élève en classe spécialisée, décidée par la commission de la circonscription compétence de l'inspection académique, s'impose tant à la commune de résidence, qu'à la commune d'accueil. A cet égard, la contribution doit donc être regardée comme une dépense obligatoire pour les collectivités de résidence et le Préfet peut, en cas de refus, procéder d'office à l'inscription de cette dette exigible sur les budgets locaux.

**Après avoir remercié Dominique RAVEY pour cet exposé complet, le Maire propose que le conseil municipal de fixer à 247,29 €, la contribution qui sera sollicitée auprès des communes de résidence pour l'accueil d'un élève en classe ULIS lors de la prochaine rentrée scolaire. Dorénavant, cette contribution sera revue annuellement pour se rapprocher au plus près du coût réel.**

Le Maire profite de l'occasion pour rappeler que Resto Loisirs rencontre chaque année d'énormes difficultés pour recouvrir les frais de la garderie périscolaire et de la cantine concernant ces élèves. La plupart des familles se trouve dans une situation financière précaire et refuse de payer la garderie et la cantine car cette situation s'impose à elles. Une saisine des parlementaires sur cette question sera faite prochainement pour qu'une prise en charge soit recherchée à ces dépenses périscolaires.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **N°35/2021 : INDEMNITE DE FONCTIONS DU NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE A LA FORET**

Le Maire rappelle que, par délibération n°32/2020 en date du 30 juin dernier, l'assemblée délibérante avait désigné les conseillers municipaux délégués et affecté les indemnités correspondantes.

Or, le Maire informe l'assemblée que Jean-Marie BLAISON lui a fait part le 2 mai dernier qu'il ne pouvait plus, pour des raisons personnelles, assumer sa délégation concernant notamment la gestion de la forêt.

En conséquence, il propose de nommer en remplacement de Jean-Marie BLAISON, Gérard GEORGEL qui l'a déjà secondé depuis le début du mandat dans ces différentes missions et qui poursuivra cette mission dans le même esprit.

Le Maire rappelle les contours de la délégation qui sera octroyée dès demain à Gérard GEORGEL : conseiller municipal délégué, responsable de la forêt, chargé des liens avec l'Office National des Forêts (ONF), de la vente de bois, de la gestion des chemins de randonnées et des espaces verts en complémentarité avec la Communauté de Communes Moselle Madon. Il percevra une indemnisation égale à 6 % de l'indice terminal majoré (IM 830 au 01 janvier 2019) d'indemnité brute mensuelle, à effet au 18 mai 2021.

Avant de procéder au vote, le Maire souhaite remercier officiellement Jean-Marie BLAISON pour son engagement depuis de nombreuses années au sein du conseil municipal et lui témoigner la reconnaissance de la municipalité pour la mission d'intérêt général qu'il a accomplie en qualité de responsable de la forêt.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **N°36/2021 : TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES 2022**

Le Maire rappelle que, conformément aux articles 255 à 261-1 du Code de procédure pénale, il lui appartient de dresser la liste préparatoire du jury criminel en tirant au sort publiquement, à partir de la liste électorale, les jurés d'assises pour 2022.

Il précise que cet arrêté prévoit 1 juré pour notre collectivité mais qu'il appartient à l'assemblée délibérante de désigner un nombre de personnes triple de celui fixé dans l'arrêté préfectoral du 22 avril 2021.

Avant de procéder au tirage au sort, le Maire donne lecture de l'article 261 du Code de procédure Pénale.

Ont été désignés par le sort :

- 1- Electeur 698 - Victor MARIN - 82, rue de Mirecourt à Flavigny-sur-Moselle
- 2- Electeur 366 - Pierre ETIENNE - 12, rue de Nancy à Flavigny-sur-Moselle
- 3- Electeur 156 - Martine DUSSEAUX - 24, rue des Blanches-Terres à Flavigny-sur-Moselle

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **N°37/2021 : DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION**

Le Maire rappelle que, par délibération en date du 02 juin 2020, l'assemblée délibérante lui a octroyé une délégation pour certaines affaires prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à la réglementation, il doit informer à chaque séance de conseil municipal de l'utilisation qu'il en a faite. En conséquence, le Maire donne lecture aux élus municipaux des décisions prises dans le cadre de cette délégation et qu'il a notamment :

1. Renoncé à exercer le droit de préemption sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) présentées par :

N°	DATE	PROPRIETAIRE	NOTAIRE	IMMEUBLE
05/21	16/04/2021	TROTOT Yannick	Me ANTOINE	BATI
06/21	29/04/2021	IUNG Jean-Pierre	Tribunal	BATI

2. Prononcé la délivrance des concessions de cimetière suivantes :

**Pas de concession nouvelle**

3. Esté en justice afin de défendre la commune :

**Pas de contentieux**

4. Passé les marchés publics suivants pour le compte de la commune de FLAVIGNY-sur-MOSELLE (voir état ci-joint).

#### **LES ELUS PRENNENT ACTE DE CES DECISIONS**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLAVIGNY SUR MOSELLE**  
**Séance ordinaire du 17 mai 2021 - del 27/2021 à 37/2021**

<b>Marcel TEDESCO</b>	
<b>Dominique RAVEY</b>	
<b>Pascal DURAND</b>	
<b>Anne ROZAIRE</b>	
<b>Jean-Claude ROMARY</b>	
<del><b>Dominique ROUSSEAU</b></del>	
<b>Marie-Claude CARDOT</b>	
<b>Cathy GREINER</b>	
<del><b>Jean-Marie BLAISON</b></del>	
<b>Frédérique SIMONIN</b>	
<b>Laurent NOISETTE</b>	
<del><b>Valérie JACOB</b></del>	
<b>Guillaume ÉTÉVÉ</b>	
<del><b>Christine MEYER</b></del>	
<b>Sébastien FRESSE</b>	
<b>Séverine HUSSON</b>	
<b>Gérard GEORGEL</b>	
<del><b>Stéphanie HINDELANG</b></del>	
<b>Anthony GIRAUD</b>	